

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1330

présenté par  
M. Collard

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article prend prétexte de considérations écologiques pour développer les transports collectifs par autocar.

Cet objectif serait louable si les autocars venaient ainsi se substituer aux voitures particulières.

L'expérience montre cependant que la création de lignes d'autocars est souvent la conséquence des fermetures des lignes SNCF.

Les lignes, aujourd'hui desservies par les TER seraient ainsi condamnées à terme, accentuant par-là même l'enclavement et la désertification de nombreuses zones rurales.